



17ème législature

Question N° : 1718	De Mme Anaïs Sabatini (Rassemblement National - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et industrie		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > moyens de paiement	Tête d'analyse > Diminution du nombre de distributeurs de billets	Analyse > Diminution du nombre de distributeurs de billets.
Question publiée au JO le : 05/11/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024		

Texte de la question

Mme Anaïs Sabatini attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la diminution préoccupante du nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) dans certaines zones rurales et semi-urbaines, obligeant certaines municipalités à assumer directement ce service pour répondre aux besoins de la population. En raison de la baisse des retraits d'espèces, les banques jugent de moins en moins rentable de maintenir ces infrastructures, ce qui a conduit à la suppression de 2 123 DAB en France rien qu'en 2023, contribuant ainsi à une réduction de 20 % du parc total sur la dernière décennie. Cette tendance oblige des habitants à parcourir plusieurs kilomètres pour retirer de l'argent, alors que les espèces restent essentielles pour une grande partie des transactions quotidiennes, représentant encore 50 % des paiements réalisés en 2022. Les municipalités souhaitant soutenir leurs commerces de proximité se voient de plus en plus contraintes d'installer des DAB indépendants *via* des prestataires, ce qui représente un coût de 61 000 euros par automate. Cette solution alternative, bien qu'importante pour garantir l'accès aux espèces, pèse lourdement sur les finances locales. En 2022, ce sont ainsi 108 DAB indépendants qui ont été installés par des communes, portant leur nombre total à 679 contre seulement 117 en 2019. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage pour accompagner les communes dans le financement de ces DAB indépendants et garantir un accès équitable aux services bancaires essentiels pour l'ensemble de la population, en particulier dans les zones rurales les plus touchées.